

**COMMUNE DE  
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
<b>20 février 2025</b>
Date d'affichage de l'avis
<b>20 février 2025</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 11</b>
<b>Votants : 13</b>
N° d'ordre
<b>D_2025_1_5</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 26 février 2025**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le **LIBÉRATIONS** 

ID : 064-216401331-20250226-D\_2025\_1\_5B-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, C. CHUBURU, B. LORRY, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à B. LORRY et M. PULVINET à G. CAMY.

Etaient absentes : M. PULVINET, C. BERDUCQ, A-L.POMME-CASSIEROU, M.-C. LALANNE.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

**RECONFIGURATION DU GROUPE SCOLAIRE – PHASE 1**

Le Maire expose que les subventions attendues pour le projet de reconfiguration du groupe scolaire – Phase 1 ont été obtenues. Après validation de l'Avant-Projet Sommaire, il convient désormais de passer en phase de réalisation.

L'Avant-Projet Définitif a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Il demande donc au Conseil d'approuver l'Avant-Projet Définitif établi par ce service.

**Le Conseil Municipal, à la majorité absolue**, après avoir consulté ce dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** : la phase 1 de la reconfiguration du groupe scolaire, à 12 voix sur 13.

*Adopté à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  


**Marc DUFAU**